

N° 6326⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

PROJET DE LOI

**portant transposition de la directive 2010/24/UE du
Conseil du 16 mars 2010 concernant l'assistance
mutuelle en matière de recouvrement des créances
relatives aux taxes, impôts, droits et autres mesures**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(13.7.2012)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 12 juillet 2012 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant transposition de la directive 2010/24/UE du
Conseil du 16 mars 2010 concernant l'assistance
mutuelle en matière de recouvrement des créances
relatives aux taxes, impôts, droits et autres mesures**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 11 juillet 2012 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 20 mars 2012 et 3 juillet 2012;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 13 juillet 2012.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président ff.,
Victor GILLEN

